

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-04 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ URBAINE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 avril 2020, le Règlement 2020-05 modifiant le Règlement 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine;

QUE ce Règlement a pour objet de mettre à jour et d'actualiser le Règlement 2016-04;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 15 avril 2020 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko, greffière